

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 22 octobre 2009 portant nomination des membres de l'Observatoire national des emplois et des métiers de la fonction publique hospitalière

NOR : SASH0931027A

La ministre de la santé et des sports,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, et notamment ses articles 11 à 14 ;

Vu le décret n° 88-981 du 13 octobre 1988 modifié relatif au conseil supérieur de la fonction publique hospitalière, notamment son titre IV ;

Vu l'arrêté du 4 août 2005 modifié, portant nomination des membres de l'Observatoire national des métiers de la fonction publique hospitalière ;

Vu les résultats aux élections organisées pour la désignation des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires proclamés le 21 décembre 2007 ;

Vu les désignations effectuées par l'assemblée des départements de France, l'association des maires de France et la fédération hospitalière de France ;

Vu les propositions formulées par les organisations syndicales CGT, CFDT, FO, SUD Santé Sociaux, CFTC, CFE/CGC, UNSA Santé Sociaux et SNCH,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 3 de l'arrêté du 4 août 2005 est modifié comme suit :

Sont désignés pour siéger à l'Observatoire national des emplois et des métiers de la fonction publique hospitalière en qualité de représentants des directions des établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 susvisée :

a) Le directeur général de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris ou son représentant.

Titulaire : Mme FEREC (Marie-Pierre).

Suppléante : Mme DAUTEL (Anne-Claude).

b) Deux directeurs d'établissements énumérés aux 1°, 2° et 3° de l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986, dont un directeur général du centre hospitalier régional, désignés par le ministre de la santé et des sports.

Le directeur général du centre hospitalier universitaire de Dijon.

Titulaire : M. PONS (Pierre-Charles).

Suppléant : M. CARRIERE (Bruno), directeur de la maternité régionale de Nancy.

Le directeur du groupe national des établissements et services publics sociaux (GEPSo).

Titulaire : M. FOURNIER (Philippe).

Suppléant : M. RUDLOFF (Guy), directeur de l'établissement médico-social de Lourquin.

Article 2

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins du ministère de la santé et des sports est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 22 octobre 2009.

Pour la ministre et par délégation :

Par empêchement simultané de la directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins et du chef de service :

La sous-directrice des ressources humaines,

E. QUILLET